

Article 1 : Organisation de la randonnée

La randonnée "Saint-Sulpice" est une randonnée cyclotouriste libre, sans classement, sans chronométrage, organisée par la section cyclotouriste FFvelo de l'**Amicale Sportive de Barberey [A.S. BARBEREY]**.

Elle se déroulera le samedi 26 septembre 2026.

Les inscriptions au départ et les arrivées se feront à la salle polyvalente de Barberey St-Sulpice.

Article 2 : Parcours et horaires

Deux parcours sont proposés aux participants, les inscriptions se font à partir de 13 h 15.

- Parcours n° 1 : 76 kms – Départ au bon vouloir des clubs de 13 h 30 à 13 h 45
- Parcours n° 2 : 43 kms – Départ au bon vouloir des clubs de 13 h 45 à 14 h

Article 3 : Inscriptions

Cette randonnée est ouverte à tous les cyclotouristes et cyclistes affiliés aux différentes fédérations ainsi qu'aux cyclotouristes indépendants non licenciés. (Assurance comprise dans le montant de l'inscription).

Les jeunes mineurs, licenciés à une fédération sportive, devront être accompagnés.

Le montant de l'inscription est fixé à deux euros pour tous les cyclotouristes et cyclistes licenciés et à quatre euros pour les non licenciés.

Chaque participant reçoit un itinéraire de route lors de son inscription.

L'inscription donne droit à une carte de route, à un ravitaillement sur le circuit, à une boisson à l'arrivée.

Article 4 : Sécurité et prévention

La randonnée n'est pas une compétition. Chaque participant s'engage à :

- **Respecter le code de la route ainsi que les autres usagers de la route.**
- **Respecter les consignes des organisateurs**

En cas d'infraction, la responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière.

Chaque participant non licencié à la FFVélo devra signer une attestation sur l'honneur dans laquelle **il reconnaît être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours choisi, avoir pris connaissance du parcours et des consignes de sécurité**”.

Un véhicule d'assistance se tiendra prêt pour intervenir en cas de besoin sur appel de l'un des participants via le numéro de téléphone inscrit sur la carte de route donnée au départ.

Le port du casque est très vivement recommandé aux participants, obligatoire pour les mineurs.

Article 5 : Récompenses

Les clubs participants seront récompensés par la remise de coupes attribuées en fonction du nombre de cyclos de chaque club participant à la randonnée.